



Nouméa, le 26 juin 2025

Demande de régulation des marchés n° 38 en cours d'instruction

Type : Demande de renouvellement

Secteur économique concerné : Aérosols

TD	Libellé produit	Mesures de régulation	
		Souhaitées	
		Type	Durée
3307.49.00	Désodorisants d'atmosphère autres que sans odeur, présentés en aérosol d'une contenance inférieure ou égale à 1 litre, non rechargeables	STOP	10 ans
3808.91.10	Répulsif corporel < 1L en aérosol (à l'exclusion des aérosols rechargeables d'une contenance < ou = à 25 ml) à l'exclusion des anti-acariens et anti poux, à l'exception des insecticides en aérosols : - pour aéronefs homologués pour l'Organisation Mondiale de la Santé sous la référence G.1707 - contenant de la mousse de polyuréthane		
	Insecticides < 1L en aérosol (à l'exclusion des aérosols rechargeables d'une contenance < ou = à 25 ml) sous forme de poudre, à l'exception des insecticides en aérosols : - pour aéronefs homologués pour l'Organisation Mondiale de la Santé sous la référence G.1707 contenant de la mousse de polyuréthane		